



VALLÉE JEUNESSE

MÉMOIRE

Présenté aux consultations publiques sur le
phénomène de l'itinérance au Québec.

Réalisé en octobre 2008

Par
Annie Castonguay
Intervenante ressource
Vallée Jeunesse
111, rue Carillon
Gatineau, Qc
J8X 2P8
Téléphone : 819-778-8550 poste 20
Télécopieur : 819-778-0754
Courriel : anniecastonguay@valleejeunesse.ca

INTRODUCTION

L'itinérance... si on s'y approche de plus près, si on revient à la base de ce mot; pour ce faire nous avons pris quelques minutes pour regarder les définitions s'y rattachant :

- Caractère de ce qui bouge, qui voyage.
- Qui va d'un lieu à un autre.
- Qui se déplace dans l'exercice d'une charge, d'une fonction, d'une profession.
- Qui se déplace dans l'exercice d'un ministère.
- Déplacement.

Jusqu'à maintenant nous sommes loin de ce que nous appelons l'itinérance comme problématique sociale, il faut creuser un peu plus loin avant de trouver des définitions de ce que nous connaissons de l'itinérance. Cette situation nous amène donc à réfléchir et à poser l'hypothèse que cette problématique sociale est loin d'être démystifiée, comprise et tolérée par la société, d'où l'importance de cette commission parlementaire sur le phénomène de l'itinérance au Québec. En effet, si la définition du mot à la base ne représente pas la problématique nous en sommes à même de croire que la société ne lui accorde pas l'importance que nous devons lui donner.

Dans ce présent mémoire, nous voulons vous présenter les actions qui sont prises par notre organisme afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes en Outaouais.

VALLÉE JEUNESSE EN QUELQUES MOTS

Vallée Jeunesse compte 4 points de services scolaires, 1 atelier en cuisine, une résidence de 15 places, des programmes de loisirs et de réinsertion sociale, des services spécialisés offerts aux jeunes ayant une multiproblématique ainsi que de multiples projets pour répondre aux besoins ponctuels de la clientèle.

Le succès de Vallée Jeunesse est basé avant tout sur une approche de partenariat sur laquelle tous doivent s'impliquer pour en arriver à un but commun qu'est le bien-être des jeunes en difficultés.

Dans le cadre de ce mémoire, nous ciblerons davantage nos services d'hébergement et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 20 ans. En 2002, devant le besoin criant des jeunes qui sont aux portes de l'âge majeur et qui s'acheminent vers la fin de service auprès des Centres Jeunesse, Vallée Jeunesse s'est vu offrir l'opportunité de créer une ressource d'hébergement pour les jeunes de 16 à 20 ans afin de les soutenir dans leur parcours vers

l'autonomie et par le fait même prévenir l'itinérance chez ces jeunes qui se retrouvent trop souvent laissés à eux-mêmes. En leur offrant une stabilité un niveau de la satisfaction des besoins de base tels que le logement et la nourriture, nous permettons à ces jeunes de stabiliser leur parcours vers l'âge adulte en entreprenant ou en poursuivant leurs études ou en intégrant le marché de l'emploi. Ce volet résidentiel est en partie soutenu par les Centres jeunesse de l'Outaouais, qui offrent une indemnité quotidienne pour chaque jeune référé, alors qu'un minimum de 6 places sont de la sorte rendues disponibles. De plus, le programme IPLI vient soutenir cette démarche de prévention de l'itinérance chez les jeunes.

L'autonomie, très grand concept avec lequel le Belvédère travaille sans relâche. En effet, l'autonomie est la faculté d'agir par soi-même. Par contre, l'autonomie se construit et se forge grâce à l'éducation que nous avons reçue. Un adolescent ne peut devenir autonome naturellement, il a besoin d'aide et de support pour le faire. Dans la meilleure des situations, le parent est présent pour donner un coup de main à son enfant pour qu'il développe son autonomie. Malheureusement, plusieurs adolescents n'ont pas la chance d'avoir cet accompagnement et vivent des situations difficiles : violence familiale, abus physique et sexuel, problème de santé mentale, toxicomanie, faible statut socio-économique, faible valorisation des apprentissages scolaires, unité parentale dysfonctionnelle, pour nommer que celles-là. C'est suite à ce constat que le Belvédère est né, initiative conjointe entre les Centres Jeunesse de l'Outaouais et Vallée Jeunesse.

Le présent document comporte le mandat, la clientèle visée, les modalités d'accès, la philosophie et les objectifs, les phases d'accompagnement et d'insertion externe, nos principaux collaborateurs et quelques statistiques depuis notre ouverture. En conclusion, vous trouverez nos recommandations que nous tenons à porter à cette commission parlementaire afin d'améliorer la qualité de vie de ses jeunes qui ne sont pas à l'abri de l'itinérance.

QU'EST-CE QUE VALLÉE JEUNESSE?

Vallée-Jeunesse investit temps et énergie afin de prévenir le décrochage scolaire et social en Outaouais. L'organisme offre aux jeunes présentant des difficultés scolaires et sociales, une période de recadrage dans le but de les réintégrer en milieu scolaire ou de les faire cheminer selon leurs propres besoins individuels actuels.

Vallée-Jeunesse c'est...

Vallée-Jeunesse conserve comme philosophie un service flexible pour répondre aux besoins des jeunes de façon individualisée. Les interventions doivent s'adapter, se réorienter afin d'offrir au jeune le service qui lui convient le mieux avec les moyens dont nous disposons.

Vallée-Jeunesse c'est... le volet scolaire

Nous offrons des services personnalisés et flexibles qui se traduisent par un séjour ponctuel, des suivis individuels, académique et multidisciplinaire, de l'intervention familiale et des activités éducatives.

Vallée-Jeunesse c'est... le volet scolaire

Quatre points de services scolaires répartis sur tout le territoire de l'Outaouais (Gatineau, Hull, Maniwaki, Thurso)

Vallée-Jeunesse c'est... le volet scolaire

Deux programmes d'intervention.....

- **Réinsertion** : Ce volet du point de services s'adresse aux élèves présentant des possibilités de réintégration scolaire. Ce programme offre une période de recadrage d'une durée de 6 à 12 semaines afin que l'élève puisse réintégrer progressivement au cheminement régulier dans l'école.
- **Rééducation** : Les adolescents visés par ce projet sont majoritairement en situation d'échec scolaire ou encore en difficulté comportementale. Ils ont un manque de motivation à fréquenter le volet scolaire de Vallée-Jeunesse. Ce programme est divisé en trois parties, le volet académique, les activités de groupe et la partie stage de travail. Il est important de mentionner que les élèves qui fréquentent ce volet sont âgés de 15 à 16 ans.

Vallée-Jeunesse c'est... le volet scolaire

C'est une équipe d'intervention composée d'un intervenant ressource, d'un intervenant accompagnateur et d'un enseignant.

Vallée-Jeunesse c'est... le volet scolaire

Une classe de 12 élèves qui viennent à Vallée-Jeunesse afin d'améliorer leur situation, et ce de façon volontaire.

Vallée-Jeunesse c'est... le Belvédère

Le Belvédère est une ressource d'hébergement permettant de faciliter le passage vers la vie adulte pour les jeunes présentant des difficultés d'intégration sociale! Des séjours de 6 mois et plus pour les jeunes de 16 à 20 ans.

Vallée-Jeunesse c'est... multi problématiques

Plusieurs projets sont nés de diverses initiatives afin de répondre le plus adéquatement possible aux nombreux besoins des jeunes présentant une multi problématique. Nous pouvons nommer le Camp Exploration, les suivis individualisés de jeunes présentant une multi problématique, le projet Catamaran. Tout cela en collaboration avec nos partenaires.

Vallée-Jeunesse c'est... Connexion compétences

Un programme d'employabilité pour les jeunes de 16 à 30 ans pour acquérir des habiletés au travail dans le domaine de la restauration et de l'entretien de bâtiment.

MANDAT DU BELVÉDÈRE

Le Belvédère offre aux jeunes de la région de l'Outaouais, âgés de 16 à 20 ans, l'opportunité d'accéder à une démarche vers l'autonomie. Le Belvédère se veut un lieu de résidence volontaire qui permet aux jeunes de s'impliquer activement dans le cheminement progressif de l'organisation de leur vie dans le but d'atteindre leurs objectifs personnels. Le jeune doit apprendre à subvenir à ses propres besoins dans une perspective de prise en charge de son projet de vie.

HISTORIQUE DU PROJET

Le projet d'hébergement fait suite à un programme pilote nommé « Parcours Vers l'Adaptation » (PVA), qui a été mis sur pied en juillet 2000 en collaboration avec une équipe de stagiaires universitaires. Un support est alors apporté aux adolescents âgés entre 16 et 18 ans qui sortent des centres de réadaptation ou des familles d'accueil dans la recherche de chambre et pension, dans des démarches d'emplois ainsi que dans l'organisation de leur vie en général. Depuis, ce sont plus de 50 jeunes qui ont profité de cet accompagnement.

Le PVA est un projet qui a été mis sur pied dans le but d'amener les jeunes à faire des démarches personnelles en vue d'arriver à une certaine autonomie. L'idée du PVA est partie des besoins constatés chez les jeunes à s'outiller et à développer des aptitudes personnelles leur permettant de répondre à leurs besoins spécifiques et personnels. Le PVA se veut un support moral et physique à tous ces jeunes qui désirent atteindre leurs buts présents et futurs. C'est un service d'accompagnement par une équipe de bénévoles, coordonné par un intervenant de Vallée-Jeunesse et supervisé cliniquement par un intervenant des Centres Jeunesse de l'Outaouais.

Les jeunes qui participent au projet PVA ont souvent plusieurs objectifs à atteindre. Selon une évaluation du projet, l'ensemble des objectifs recherchés par les jeunes sont les suivants; 26 % chambre et pension, 20 % recherche d'un emploi, 6 % démarches scolaires, 2 % démarches sociales, 4 % ouverture d'un compte et 5 % support et encadrement. Constatant le principal besoin de chambre et pension et le difficile passage vers le monde des adultes vécues par les jeunes dans leur intégration en appartement ou chambre, des pourparlers entre Vallée-Jeunesse, les Centres Jeunesse de l'Outaouais ainsi que la Société Municipale d'Habitation Asticou débuta afin de mettre en branle un projet d'hébergement qui saurait répondre aux besoins actuels. C'est alors qu'une entente est signée afin d'élaborer les conditions de locations ainsi que les plans du local.

L'élaboration de ce projet se poursuit lors de l'été 2001, alors qu'une ébauche d'une programmation est élaborée par une équipe de Vallée-Jeunesse afin de demeurer

réaliste face aux besoins et aux services qui peuvent être offerts à ces jeunes, en respectant le plus possible la réalité qu'ils vivent.

Par la suite, lors de l'hiver 2002, suite à l'octroi de subventions, le processus devient plus concret. En effet, l'aménagement du futur 111 carillon débute en janvier. Par la suite, la première équipe de résidants formée d'un intervenant et d'étudiants est engagée.

L'ouverture de la résidence s'est réalisée le 23 septembre 2002. À partir de ce moment, le nom officiel du projet devient **LE BELVÉDÈRE**. Pendant l'automne 2002 et l'hiver 2003, l'équipe du Belvédère ont mis en branle la programmation qui avait été élaborée précédemment.

CLIENTÈLE VISÉE

Certains jeunes n'ont pas la chance, faute de compétences académiques, de dispositions psychosociales personnelles, familiales et sociales, de prendre part activement à un parcours vers l'autonomie. Certains jeunes nécessitent un soutien supplémentaire qu'ils ne peuvent trouver dans leur réseau existant afin de leur permettre d'atteindre des objectifs de vie. Et c'est là que nous devons investir les énergies pour guider leur parcours.

Dans le but d'assurer les chances de réussite du projet, il importe d'émettre certains critères lors de la sélection des candidats potentiels.

Les conditions d'admissibilité au projet :

- ✓ Le jeune doit être volontaire et se porter lui-même demandeur de services ;
- ✓ Être âgés de 16 à 20 ans ;
- ✓ Fonctionner relativement bien et avoir un minimum d'autonomie ;
- ✓ Être sans ressource naturelle et familiale en mesure de l'héberger ;
- ✓ S'engager à respecter l'ensemble des dispositions et des règles liées à son intégration ;
- ✓ Participer activement à des tâches préparatoires identifiées par son intervenant, à son projet de vie et préparer son trousseau de départ ;
- ✓ Avoir un suivi psychosocial avec une institution ou un intervenant;
- ✓ Être en emploi ou dans une démarche d'emploi et/ou dans une démarche de scolarisation.
- ✓ Finalement, le jeune doit démontrer une réelle volonté à s'engager dans un processus vers l'autonomie et donc s'insérer dans une dynamique d'intervention inversée.

**** Il est à noter que pour assurer une certaine autonomie au Belvédère, le jeune doit déjà être en démarche sérieuse d'emploi, à l'emploi ou doit fréquenter une institution scolaire reconnue.**

MODALITÉS D'ACCÈS

Demande de services

La première étape est la demande de services. Le jeune qui requiert des services du Belvédère doit avoir un suivi avec un organisme public, parapublic ou communautaire.

Démarches pour les CJO

La demande de services se fait directement à l'intervenant ressource des CJO. Celui-ci est la personne-pivot pour toutes questions de la part des intervenants concernant le Belvédère. Une première analyse est effectuée par celui-ci avant de convoquer une table d'orientation. Par la suite, ce même intervenant entre en contact avec l'intervenant responsable du Belvédère afin de planifier une visite de l'organisme.

Démarches pour tout autre organisme

La demande de service se fait directement par le jeune démontrant l'intérêt de vivre l'expérience du Belvédère à son intervenant de l'établissement concerné. Par la suite, ce même intervenant entre en contact avec l'intervenant responsable du Belvédère afin de planifier une visite de l'organisme.

Visite du Belvédère

La deuxième étape pour le résident potentiel est la visite du Belvédère en compagnie de son intervenant. Lors de cette rencontre, un code de vie est remis au jeune ainsi qu'un exemplaire de bail afin qu'il puisse prendre connaissance des conditions d'hébergement.

Table d'orientation / Étude de cas

Démarches pour les CJO

Par la suite, l'intervenant des CJO doit procéder à une table d'orientation avec le chef du territoire. Lors de cette étude de cas, l'intervenant ressource est aussi présent. Il est également important de mentionner clairement la volonté de prendre des actions concrètes du jeune afin de favoriser son cheminement vers l'autonomie. Cette table permet de déterminer si le jeune répond aux critères et si les chances de réussite sont réelles. Dans le cas où un jeune est référé au Belvédère, des démarches préparatoires sont à entreprendre par le jeune. Ces démarches sont ciblées lors de la table d'orientation. Lorsqu'un jeune arrive au Belvédère, ses objectifs de travail sont clairs pour lui, son intervenant et le personnel du Belvédère. De plus, une demande de service doit être complétée par écrit et envoyé à l'intervenant responsable du Belvédère par l'entremise de

l'intervenante ressource des CJO.

Démarches pour tout autre organisme

Par la suite, une rencontre est planifiée afin de procéder à une étude de cas. C'est à ce moment qu'il est également important de mentionner clairement la volonté de prendre des actions concrètes du jeune afin de favoriser son cheminement vers l'autonomie. Cette rencontre permet de déterminer si le jeune répond aux critères et si les chances de réussite sont réelles. Dans le cas où un jeune est référé au Belvédère, des démarches préparatoires sont à entreprendre par le jeune. Lorsqu'un jeune arrive au Belvédère, ses objectifs de travail sont clairs pour lui, son intervenant et le personnel du Belvédère. De plus, une demande de service doit être complétée par écrit.

Rencontre d'intégration

Suite à la décision de la table d'orientation, une rencontre d'intégration est faite. Lors de cette réunion, l'intervenant accompagne également le futur résident. C'est à ce moment qu'une révision du code de vie est faite, que le contrat d'engagement ainsi que le bail sont signés. Une fois que le nouveau résident accepte les termes du contrat d'hébergement et du code de vie, il doit signer ceux-ci de manière à le responsabiliser face à son séjour. C'est le moment pour le jeune de poser les questions nécessaires à son séjour. Le jeune s'engage à respecter toutes les conditions fixées par le contrat et consent, de la sorte, à respecter les règles de vie et poursuivre ses démarches de responsabilisation pour la durée de son séjour. Dans ce contrat nous retrouvons les objectifs pour lesquels le jeune s'engage à mettre en place les moyens nécessaires à leur atteinte. De plus, le jeune doit signer un bail pour la chambre qu'il occupera dans lequel il s'engage à remettre celle-ci dans le même état lors de son départ. Il est important que l'adolescent arrive au Belvédère avec en sa possession la liste de matériel que vous pouvez retrouver dans la pochette d'informations.

À cette rencontre sont présents :

- le jeune résidant;
- ses parents;
- son intervenant;
- son éducateur s'il y a lieu;
- l'intervenant-responsable du Belvédère.

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS

Philosophie d'accompagnement

En regard aux situations que peuvent vivre certains jeunes, il est important de comprendre que la philosophie d'accompagnement de la ressource d'hébergement sera adaptée aux différents besoins individuels de chaque résidant tout en mentionnant que le potentiel ainsi que les habiletés personnelles de chacun seront appelés à être développés. En fait, le jeune sera appelé à s'adapter au niveau de l'accompagnement avec l'intervenant social, soit à vivre dans une *dynamique inversée*. On assistera donc peu à peu à une progression du jeune face à sa propre prise en charge. De cette façon, le jeune apprend à être garant de ces propres démarches, de l'aide et de l'écoute dont il a besoin. Le fait d'être chambreur entraîne la connaissance et les responsabilités du locataire. Avec la clé de sa propre chambre, le jeune détient ses droits et ses responsabilités. Il s'agit là en fait d'un processus de transition vers une prise en charge complète du jeune lui-même. L'accompagnement au Belvédère s'inscrit dans le projet de vie d'un jeune dans une perspective intégrée de service continu, c'est-à-dire que *le personnel du Belvédère compte sur le personnel des établissements ou organismes référant pour effectuer le suivi psychosocial*.

Objectifs

Objectif général

Mettre en contexte de chambre et pension des jeunes âgés de 16 à 20 ans en leur permettant ainsi de concentrer leurs énergies vers des objectifs à court et moyen terme et en favorisant une intégration à la vie autonome dans une perspective de projet de vie.

Objectifs spécifiques

- ✓ Offrir des séjours transitoires de 3 à 12 mois à des jeunes.
- ✓ Superviser l'hébergement des jeunes par un encadrement réaliste d'un mode de vie autonome et adaptée à leur vie à eux.
- ✓ Favoriser l'accès à des démarches de formation en matière d'employabilité, d'intégration scolaire et d'adaptation sociale.
- ✓ Favoriser la responsabilisation personnelle et collective.

Moyens

- ✓ L'adolescent devra participer activement aux démarches préparatoires à son intégration au Belvédère et doit se porter demandeur de services.
- ✓ L'adolescent devra signer un contrat d'engagement ainsi qu'un bail.
- ✓ L'adolescent aura un suivi individuel et continu avec son intervenant social :
 - Élaboration d'un plan d'intervention adapté au passage vers l'autonomie.
 - Rencontres hebdomadaires.
 - Support disponible au besoin

** Le support communautaire est quelque chose de très important dans cette période transitoire de la vie d'un jeune. En fait, nous devons ensemble assurer la présence d'une personne ressource afin de satisfaire aux besoins d'accompagnement et d'encouragement du jeune.

- ✓ L'adolescent s'impliquera dans une démarche vers l'autonomie.
 - Marché de l'emploi.
 - Intégration scolaire.
 - Adaptation sociale.
- ✓ L'adolescent participera au quotidien du Belvédère.
 - Tâches.
 - Responsabilités individuelles et de groupe.
 - Réunions d'étage et de maison
- ✓ L'adolescent participera à un minimum de différents ateliers ponctuels offerts.
 - Bail / conditions de logement.
 - Budget.
 - Ménage /épicerie / Cuisine
 - Ressources extérieures.
 - Etc.
- ✓ L'adolescent participera à un minimum de rencontres afin d'assurer le bon déroulement de son séjour.
 - Rencontre avec son intervenant social
 - Rencontre de bilan où seront présents l'intervenant responsable du Belvédère et l'intervenant social.
 - Rencontre de révision où seront présentes toutes les personnes qui travaillent auprès du jeune en question, et où seront aussi présents les parents du jeune s'il y a lieu.

Phase d'accompagnement

Cheminement du résidant

Cette phase est celle où le résidant doit travailler sur son autonomie tout en profitant du support du Belvédère, par le biais de l'accompagnement, des ateliers et des activités. C'est pendant cette période que les moyens sont mis en place par le résidant afin de réaliser les objectifs de son contrat d'engagement. Au cours de cette période, le résidant doit fonctionner correctement à travers le cadre plus permissif que représente le Belvédère sans pour autant aller outre les règlements en place. Le résidant doit donc conserver un emploi ou poursuivre ses études de manière à rencontrer les objectifs qu'il s'est fixés. Bref, c'est le moment pour le résidant de faire les apprentissages nécessaires pour être en mesure ultérieurement de vivre dans le cadre social que représente la société. Au cours de cette période, le résidant garde un contact régulier avec son intervenant. Celui-ci devra requérir la collaboration de personnes ressources d'établissements ou de programmes susceptibles d'offrir un support psychosocial approprié à l'adolescent.

L'accompagnement

Lorsqu'un jeune résidant intègre le Belvédère, il est important qu'il puisse aller chercher le support nécessaire dans ses démarches vers l'atteinte de ses objectifs afin d'assurer une continuité dans les démarches entreprises et l'accompagnement offert. Les membres de l'équipe du Belvédère, composée d'un intervenant-responsable et d'étudiants-accompagnateurs, sont des guides pour le résidant afin qu'il atteigne les objectifs d'autonomie fixés en début de séjour. Cet accompagnement à moyen terme est un outil privilégié pour développer un lien de confiance entre le résidant et les membres de l'équipe du Belvédère.

L'autonomie

Au Belvédère, le jeune résidant doit être soit en emploi, à la recherche d'un emploi ou dans un cheminement académique. Nous comptons sur la complémentarité de services pour assister les jeunes dans l'organisation de leur projet de vie. Pour un résidant sur le marché du travail, les objectifs sont de lui permettre de développer des mécanismes concrets favorisant son employabilité, sa façon de s'organiser et ses attitudes au travail. Ainsi, nous pouvons utiliser différentes ressources existantes pour ce qui est de :

- ✓ la recherche d'emploi ou la participation à un programme d'employabilité
 - Carrefour Jeunesse Emploi
 - La Relance
 - Programme d'employabilité de Solidarité Jeunesse.

- Etc.
- ✓ la poursuite d'un cheminement académique
 - à son école d'origine.
 - l'inscription ou réinscription à des programmes académiques conformes:
 - *Vallée-Jeunesse.
 - *École secondaire régulière.
 - *École aux adultes.
 - *Programme de formation professionnelle.
 - *CFER
 - *ETC.

Ateliers

Des ateliers sont organisés dans le but de renforcer l'accompagnement pendant le séjour du résidant. Le jeune dont l'atelier cadre avec ses objectifs sera incité à participer à cette rencontre.

Le volet atelier se divisera en trois champs :

1- La vie en appartement :

Ce champ aura comme objectif d'améliorer les connaissances du résidant face aux nombreuses facettes de la vie en appartement. Cette année les jeunes ont participé à environ 12 ateliers offerts par le Projet de qualification des jeunes sur la consommation et le budget, 1 atelier sur les assurances habitation, au moins une dizaine d'atelier de cuisine communautaire, dont entre autre lors de l'Halloween, de Noël et du Jour de l'An, de la St-Valentin et quelques fins de semaine de façon très ponctuelle. De plus, de façon individuelle, les jeunes qui ont quitté pour vivre en appartement ont eu droit à un accompagnement intensif afin de bien assimiler tous leurs droits et responsabilités à titre de locataire.

2- La vie en société :

Ce champ aura comme objectif de développer la réflexion du résidant face à sa vie comme citoyen et ce, autant en ce qui concerne le développement personnel que social.

En ce qui concerne le développement personnel, nous avons offert des ateliers sur l'hygiène corporelle en animant différents ateliers de beauté. De plus, en collaboration avec le BRAS, deux ateliers sur les ITSS et sur la prévention de celles-ci ont été offerts aux jeunes et à ce moment des condoms ont été remis. Puisque certains jeunes ont de la difficulté à exprimer leurs sentiments et manque souvent de confiance en soi, différents

ateliers de l'estime, l'amitié, l'amour et les relations familiales ont été faites.

Dans un premier temps, nous croyons qu'afin de vivre pleinement une situation d'autonomie, le jeune doit savoir où aller chercher de l'aide en cas de besoin. C'est suite à cette réflexion que des ateliers sont régulièrement donnés sur les ressources communautaires disponibles dans la région. Évidemment, un certain nombre d'ateliers sur les lois régissant notre société sont également données, surtout suite à des interventions et lors du retour sur des situations qui se sont produites.

3- Le volet activités récréatives:

Des activités récréatives sont organisées par et pour les jeunes du Belvédère. Nous voulons qu'ils prennent graduellement en charge l'organisation de sorties ou activités afin de créer une dynamique de groupe positive. Les activités ont pour mandat de créer et de renforcer les liens non seulement entre pairs, mais également entre les jeunes, l'équipe des étudiants. Les jeunes sont allés à au Mont St-Sauveur l'été dernier, un panier de basket-ball est à la disposition des jeunes, plusieurs soirées cinéma ont été organisées et des petites activités ponctuelles tel que la marche, le patin, de ski de fond, la baignade et des soirées de cartes.

Globalement, les jeunes, ont pu participer à plus de 30 activités récréatives, qui furent toutes très agréables.

Réunions de maison

Des réunions de maison sont tenues de façon mensuelle. Ces réunions ont pour but de discuter de la vie de groupe et de la répartition des tâches. La participation à ces rencontres est obligatoire.

Règles de vie

Le respect de l'ensemble des règles du Belvédère est essentiel à un bon déroulement du séjour. C'est dans le but d'atteindre cet objectif qu'un code de vie a été instauré au Belvédère. Ce code de vie a été mis à jour vers la fin de l'année financière afin de mieux répondre aux besoins des jeunes et de l'organisation du Belvédère.

Aspect financier

Démarches pour les jeunes âgés de moins de 18 ans référés par les Centres Jeunesse de l'Outaouais ou qui participent au Projet Qualification Jeunesse (PQJ).

Considérant le fait que l'apprentissage de la gestion de l'argent représente une difficulté pour les jeunes adultes désirant voler de leurs propres ailes, il est important de

bien préparer les résidents du Belvédère à cet effet. L'autonomie financière s'acquiert lorsqu'il y a une forme d'obligation face à certains paiements. Étant donné les deux catégories de jeunes (en emploi et étudiant) que nous retrouvons au Belvédère, deux échelles de paiement sont implantées. Voici les deux échelles :

Échelle de paiement de loyer Jeunes sur le marché du travail		
Mois de cheminement	Loyer	Total cumulatif
1 ^{er} mois	0.00\$	0.00\$
2 ^{ème} mois	200.00\$	200.00\$
3 ^{ème} mois	250.00\$	450.00\$
4 ^{ème} mois	300.00\$	750.00\$
5 ^{ème} mois	400.00\$	1 150.00\$
6 ^{ème} mois	500.00\$	1 650.00\$
7 ^{ème} mois	500.00\$	2 150.00\$

Échelle de paiement de loyer Jeunes étudiants		
Mois de cheminement	Loyer	Total cumulatif
1 ^{er} mois	0.00\$	0.00\$
2 ^{ème} mois	50.00\$	50.00\$
3 ^{ème} mois	100.00\$	150.00\$
4 ^{ème} mois	150.00\$	300.00\$
5 ^{ème} mois	200.00\$	500.00\$
6 ^{ème} mois	250.00\$	750.00\$
7 ^{ème} mois	250.00\$	1 000.00\$

Par ailleurs, advenant le cas où un jeune ne peut pas payer son loyer, il est important de prévoir une solution efficace afin de palier à un tel risque. Donc les résidents cheminant dans une démarche d'emploi qui ne peuvent payer leur paiement sont appelés à travailler pour l'entretien du Belvédère ou de tout autre local de Vallée-Jeunesse.

Un avantage majeur vient bonifier cette démarche de paiement de loyer. En effet, la contribution financière des jeunes au paiement de leur loyer leur est remise au moment de leur départ du Belvédère. Par contre, nous sommes bien conscients que leur remettre une somme considérable en argent comptant peut leur être nuisible. Un système de remise en bons d'achat selon les besoins de chaque jeune est en place. Par exemple, un bon d'achat pour faire une épicerie de départ en appartement serait souhaitable ou encore l'achat de divers meubles, vaisselles, literie. Il est entendu que les sommes qu'ils auront cumulées lorsqu'ils seront appelés à travailler pour l'entretien du Belvédère ou de tout autre local de Vallée-Jeunesse ne leur seront pas remises.

Cet aspect de la programmation offre au résident du Belvédère l'occasion de se responsabiliser. En signant un bail avec une entente claire de paiement, l'adolescent accepte la responsabilité de payer un loyer régulier et pour ce faire, il devra entamer des

démarches concrètes de recherche d'emploi.

Démarches pour les jeunes âgés de 18 ans et plus ou les jeunes de 18 ans et moins qui ne sont pas référés par les Centres Jeunesse de l'Outaouais.

Certains jeunes atteignent la majorité pendant leur séjour au Belvédère. Pour ces jeunes, il est convenu qu'ils doivent payer le plein montant de loyer sans remise. Encore une fois, nous retrouvons deux paiements différents dépendant si le résidant est sur le marché du travail ou encore en cheminement scolaire. Il est important de mentionner qu'il est aussi possible pour un jeune âgé de 18 ans ou plus moyennant une somme supplémentaire de continuer à faire des économies.

Paiements de loyer	
Marché de l'emploi	500.00\$
Étudiants	250.00\$

Phase d'insertion externe

Processus de révision

Une rencontre a lieu après trois semaines de séjour pour évaluer les éventuelles lacunes de l'intégration afin de savoir si le service doit ou ne doit pas être poursuivi avec un jeune. De plus, au cours du séjour d'un jeune, des rencontres de mise à jour ont lieu à toutes les trois semaines également afin de faire le point sur le cheminement du jeune. À cette rencontre participe :

- le jeune
- ses parents (présence facultative)
- intervenant
- éducateur s'il y a lieu
- intervenant-responsable

Lorsqu'à une de ces rencontres, la décision est prise que le résidant a atteint les objectifs qu'il s'était fixé, ce dernier dispose d'un mois pour trouver une chambre et l'intégrer au rythme qui sera le mieux pour le résidant, i.e. de manière définitive ou de manière progressive

Des rencontres ponctuelles de révision peuvent avoir lieu si le jeune ne fonctionne pas du tout dans un environnement tel que le Belvédère ou s'il s'est vu donner trois avertissements écrits par l'intervenant ressource.

Recherche de logement et organisation de sa vie

La durée moyenne du séjour au Belvédère varie entre 3 et 12 mois. L'équipe met en place les conditions nécessaires afin de préparer le résidant à une vie autonome. Il est important de savoir à partir de quand le jeune doit faire sa recherche de chambre ou appartement afin de le soutenir dans ses démarches.

De plus, le résident doit préparer sa sortie du Belvédère en se créant un trousseau de base et en mettant les moyens nécessaires à son projet de vie en branle. Ainsi, les ateliers sur le budget devront l'avoir outillé sur les façons d'économiser en vue de faire l'acquisition des biens de base. De plus, si le jeune a payé son loyer, il se verra remettre le montant total (en bons d'achat) de l'argent qu'il a accumulé s'il est suivi par les Centres Jeunesse de l'Outaouais.

Suivi post-séjour

Un suivi post-séjour est nécessaire à la réussite du programme. Ce suivi permettra d'assurer une meilleure intégration sociale à la vie autonome. Par contre, ce suivi est laissé à la discrétion du jeune, i.e. que c'est à lui de décider s'il veut ou non poursuivre une certaine forme de suivi. De cette façon, le jeune qui quitte le Belvédère peut revenir chercher l'appui ou les conseils dont il a besoin même s'il se trouve en appartement depuis plusieurs mois. Comme cette phase est le point tournant de la vie adulte du jeune, il est primordial que les intervenants entourant le jeune lui fournissent le support dont il a besoin.

Il est toutefois très difficile de répondre à toutes les demandes des jeunes considérant le manque de ressources humaines. Malheureusement, le suivi post-séjour n'est actuellement qu'une forme de réponse en cas de situation d'urgence avec les jeunes demandeurs plutôt qu'un suivi routinier.

RESSOURCES HUMAINES

L'équipe du Belvédère est, à l'origine, composée de :

- Une directrice générale (temps partiel).
- Une intervenante ressource.
- Cinq étudiants accompagnateurs.
- Un cuisinier et un homme d'entretien (temps partiel).

Les membres de l'équipe du Belvédère proviennent de diverses formations académiques. L'intervenante ressource a une formation en travail social.

En ce qui concerne les étudiants accompagnateurs, ils proviennent de diverses facultés l'administration, l'éducation, l'informatique, le travail social, les sciences de la santé et l'art design. Les étudiants accompagnateurs sont une force et leur présence est un concept innovateur. En effet, sans cette façon de fonctionner nous ne pourrions offrir les services actuels. Ces étudiants habitent dans la résidence dans les 5 chambres supplémentaires que nous gardons pour eux et en échange de chambre et pension ils donnent une 15 heures de présence par semaine auprès des jeunes en soirée, les fins de semaine et pendant les nuits.

À chaque année des stagiaires en criminologie ainsi qu'en travail social viennent porter main forte à l'organisme afin d'offrir du temps aux jeunes ainsi que des ateliers préparatoires au départ en appartement.

PARTENARIAT ET COLLABORATEURS

Collaboration professionnelle

La collaboration des intervenants des autres organismes est également très importante. La collaboration qui se répète le plus souvent à Vallée-Jeunesse est avec les Centres Jeunesse de l'Outaouais. Les moyens afin d'améliorer la communication et l'échange d'informations pertinentes sont les rencontres d'intégration et de mise au point. Cette collaboration est primordiale à l'accompagnement qu'offre Vallée-Jeunesse.

Voici les organismes avec lesquels nous avons collaboré au cours depuis l'ouverture de la ressource d'hébergement :

- Centres Jeunesse de l'Outaouais;
- CSSS de Gatineau;
- Centre hospitalier Pierre-Janet;
- Héberge-Ados;
- Centre d'Intervention et de Prévention en Toxicomanie de l'Outaouais;
- Bureau régional d'action SIDA;
- Alternative Outaouais;
- Centre d'aide 24/7;
- Carrefour Jeunesse Emploi
- La Relance Outaouais;
- Service de police de Gatineau;
- Centre Jellinek;
- Hébergement d'urgence / Appart AdoJeune;
- Les habitations partagées de l'Outaouais;
- Les habitations Nouveau départ.
- CRIO.
- Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, Pavillon de Gatineau et de Hull;
- Alternative Jeunesse;
- Service de police de Gatineau;
- L'Envol;
- Appart Ado-Jeunes, hébergement d'urgence;
- Maison réalité;
- Projet Qualification Jeunesse;
- Centre de réadaptation Héritage;
- Centre de réadaptation Taché et Apprenti;
- Centre de réadaptation Maison des Filles;
- Centre de réadaptation Maison Paul Bergeron;
- Les habitations partagées de l'Outaouais;

RAPPORT DE FRÉQUENTATION (depuis l'ouverture)

Répartition des demandes selon le sexe		
Catégories	Nombre	%
Nombre de garçons	65	52
Nombre de filles	61	48
Nombre total	126	

Moyenne d'âge	
Moyenne d'âge garçons	17
Moyenne d'âge filles	15
Moyenne d'âge globale	16.5

Orientation des jeunes à la fin de leur séjour		
Orientation	Nombre	%
Appartement / Chambre et pension	56	45
Membre de la famille	26	21
Centre de réadaptation	10	8
Retour en famille d'accueil	8	6
Autres ressources d'hébergement	8	6
Rue	8	6
Séjour en cours au 30 juin 2008	10	8

Durée des séjours		
Nombre de semaines	Nombre	%
Moins de 6 semaines.	21	16
7 semaines à 16 semaines.	45	37
17 semaines à 24 semaines.	19	19
25 semaines à 32 semaines.	11	9
32 semaines à 40 semaines.	5	4
41 semaines et plus.	15	12
Séjour en cours.	10	8

Références des organismes externes		
Organismes référants	Nombre	%
Centres Jeunesse de l'Outaouais.	111	88
Héberge-Ado	7	5
CSSS de Gatineau	2	3
Autres	6	4

Implication des organismes externes		
Organismes	Nombre	%
Centres Jeunesse de l'Outaouais.	104	83
CSSS de Gatineau	11	9
Projet qualification des jeunes	17	13
Centre Jellinek	3	2
Pavillon du Parc	4	3
Centre hospitalier Pierre-Janet	10	8
Héberge-Ados	7	6
Autres.	17	13

RECOMMANDATIONS

NOUS ADHÉRONS AUX RECOMMANDATIONS DU RSIQ

- Nous insistons sur l'adoption d'une politique en itinérance.
- Nous insistons sur l'augmentation des revenus de base afin de mettre fin au cycle infernal de la pauvreté et de l'itinérance.
- Nous recommandons que cette politique, une fois adoptée, soit mise en oeuvre. Nous craignons le tablettage de la politique comme ce fut le cas pour la pauvreté.

NOUS ADHÉRONS AUX RECOMMANDATIONS DU CRIQ

- Nous réitérons l'urgence que l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais applique, actualise et respecte le Modèle d'organisation des services en itinérance en Outaouais, en y investissant les sommes nécessaires pour répondre aux besoins. En 2007-2008, il manquait 2 millions pour répondre aux besoins.
- Nous insistons pour que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut particulier de l'Outaouais comme une zone urbaine de 500 000 et plus en ce qui concerne l'itinérance, afin que des mesures financières pour y remédier soient rapidement mises en place.
- Nous insistons aussi pour que le gouvernement du Québec établisse les calculs liés aux revenus des ménages en Outaouais en tenant compte de notre réalité frontalière et des coûts de loyer qui sont ici les plus élevés au Québec.
- Nous recommandons fortement que le gouvernement du Québec fasse pression sur la Ville de Gatineau pour que cette dernière devienne rapidement ville mandataire auprès de la SHQ, afin de faciliter la réalisation des projets de logements sociaux.

LES RECOMMANDATIONS DE VALLEE JEUNESSE

- Nous recommandons l'ajout de ressources humaines afin de combler les lacunes d'accompagnement pendant le jour et lors des soirées.
- Nous insistons sur le développement d'un mécanisme de support post-séjour.
- Nous recommandons la mise en place d'un plan de formation pour les intervenants et les dirigeants des organismes communautaires qui œuvrent en matière de prévention à l'itinérance.
- Nous recommandons la mise en place de logements de transition.
- Nous recommandons la mise en place de services pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans.

CONCLUSION

Nous tenons à rappeler que l'itinérance est une problématique actuelle en Outaouais. Les jeunes et les moins jeunes n'en sont pas à l'abri. Afin de mieux desservir cette clientèle à risque nous croyons fermement que la mise en place non seulement d'une politique en matière d'itinérances mais des moyens financiers, matérielles, humains aidera à soutenir ces personnes fragilisées.

Par contre, il est important de soutenir les solutions viables et pas seulement pour la mise en place de nouveaux projets. Présentement les organismes soutenant la prévention à l'itinérance vivent de grandes difficultés non seulement financières mais aussi face à la difficulté à maintenir du personnel stable au sein de leur organigramme. Les conditions de travail actuelles des intervenants sociaux ne sont pas toujours très enviables. En effet, ceux-ci manquent de supervision et d'encadrement clinique, ce qui souvent amène un épuisement professionnel. La supervision clinique permettrait également de s'assurer d'un meilleur service rendu à la clientèle.

De plus, la non récurrence du financement des programmes d'aide à l'itinérance fait en sorte que plusieurs projets ont été développés mais ne peuvent poursuivre leur consolidation dû au manque de fonds.

Le nombre grandissant de personnes à risque d'itinérance se confirme par le plus grand nombre de demandes que nous recevons quotidiennement. Des personnes de plus en plus jeunes et qui sont de plus en plus laissés à eux-mêmes.

Nous n'en sommes pas à dénombrer le nombre de personnes vivant ou à risque d'itinérance, nous connaissons l'ampleur de la problématique en Outaouais, nous croyons qu'il faut assurer un meilleur soutien aux organismes déjà en place. Nous avons même vécu au printemps dernier la fermeture d'un organisme important pour la réinsertion sociale des détenus à leur sortie de prison. Le manque de services offerts spécialisés aux jeunes de 16-25 ans est une problématique en soi en Outaouais. En effet, souvent ces jeunes qui ne sont pas cristallisés dans leurs problématiques doivent fréquenter les mêmes services que les personnes qui vivent depuis plusieurs années l'itinérance, il se produit alors un phénomène de contamination ce qui alourdit les problèmes des plus jeunes.

Pour conclure, nous tenons à vous dire que nous souhaitons que les conclusions de cette commission parlementaire portera des résultats et des solutions concrètes au phénomène de l'itinérance.